

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Excusés : Alain JAYR, Fanny GARNIER--BEGUIN, Cyril GROBON, Nathalie ALBERT.

Lecture et approbation du compte-rendu du 09 avril 2018.

1 – Modification des statuts du SIEA

RAPPORT DE L'ADJOINTE AU MAIRE

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :
« *Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.*
Les modalités en seront définies par le comité syndical. ».

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

L'Adjointe au Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire.

* * * * *

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE la modification statutaire ci-dessus.

2 – Recensement de la population 2019 – nomination du coordonnateur communal

Madame ROGNARD explique aux membres que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Pour cela, il est nécessaire de nommer avant le 30 juin 2018, le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Elle propose que cette tâche soit confiée à Aurélie JANNET.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE et ACCEPTE** de nommer Madame Aurélie JANNET, coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

3 – Modification du tableau des emplois communaux

Ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

4 – Situation des travaux

Madame ROGNARD fait le point sur les travaux effectués par rapport au budget. Les travaux d'aménagement de l'intérieur de la salle des fêtes sont en cours : le matériel a été commandé et livré, le placard démonté et la table installée : reste la faïence à mettre sur le mur. Les matériaux pour l'aménagement du soubassement de la salle des fêtes extérieur ont été livrés, Sébastien fera les travaux à l'automne.

5 – Questions diverses

- Madame ROGNARD informe les élus de l'augmentation de BOURG TRAITEUR pour les repas de la cantine à la rentrée, une discussion entre les trois maires est prévue.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,